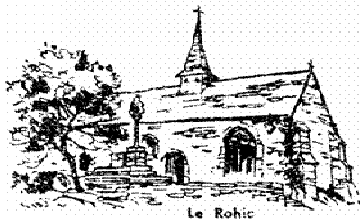


Le Messenger de Saint Patern

Mars 2019 – N°94

Bulletin d'information
de la paroisse
Saint Patern



2 place Sainte Catherine
Vannes
02 97 47 16 84
<http://stpatern-vannes.fr>

LES OFFICES DE LA SEMAINE - 2019

- Samedi** ⇒ de 17h00 à 17h45 *Confessions* à l'église
 ⇒ 18h00 Messe anticipée du dimanche à St Patern
-
- Dimanche** ⇒ Messe à St Patern :
 ⇒ 9h30 (St Pie V ou forme extraordinaire)
 ⇒ 11h00 (forme ordinaire).
 ⇒ 10h00 Messe dans les chapelles :
 1^{er} dimanche du mois à Notre Dame du Rohic
 2^e, 3^e, 4^e, 5^e dimanche du mois à Saint Laurent
-
- Mardi** ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine
 ⇒ 10h00 à 12h00 ADORATION à la chapelle Ste Catherine
-
- Mercredi** ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine
 ⇒ 17h00 *Rosaire* à l'église avec les « Christi fideles » / confessions
 ⇒ 18h30 Messe (St Pie V) à l'église
-
- Jeudi** ⇒ 9h00 *Laudes* chantées à la chapelle Ste Catherine
 ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine
 ⇒ 18h00 *Confessions* à l'église et 18h30 Messe (St Pie V) à l'église
-
- Vendredi** ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine
 ⇒ 10h00 *Chapelet* à la chapelle Ste Catherine
 ⇒ 18h00 *Confessions* à l'église et 18h30 Messe (St Pie V) à l'église
 ⇒ 19h15 à 20h ADORATION et confessions à l'église

PERMANENCE AU PRESBYTERE

de 10h à 12h du lundi au samedi et de 16h à 18h du mardi au vendredi

ABONNEMENT

Nom : Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Je consulte le bulletin paroissial sur le site de la paroisse

Je désire recevoir le bulletin paroissial par la poste, je verse 15€.

Je soutiens le bulletin et la mission de la paroisse en faisant un don de 10€, 20€, ou _____ €

Pour tout renseignement, s'adresser au presbytère Saint Patern,

2 Place Sainte Catherine - 56000 VANNES. Tél. 02.97.47.16.84. paroisse.st.patern@orange.fr

Éditorial: **« Parce Domine, parce populo suo :
ne in aeternum irascaris nobis (3 fois) »
« *Pardonnez, Seigneur, pardonnez à votre peuple :
ne soyez pas éternellement irrité contre lui* »**

Dans l'ancien Testament, quand le peuple Hébreux se détournait de Dieu pour adorer les faux dieux (Baal par exemple, ou faire ce qui est mal) le Seigneur leur envoyait un prophète pour les appeler à la pénitence, au repentir et à la conversion.

Mais si les hébreux persistaient dans leur mal, Dieu alors se retirait et les laissait aller selon leurs vues. En se retirant, c'était sa protection qu'Il retirait comme Il en avait averti le peuple Hébreu lors de la première alliance. Si bien que très vite le malheur s'abattait sur eux : soit les Philistins les envahissaient, les pillaient tous, ou les Babyloniens les envoyaient en exil pour 70 ans.

Il me semble que nous sommes dans la même situation aujourd'hui ; nous n'avons pas écouté le Seigneur quand Il envoyait la Vierge Marie qui nous demandait de prier le Rosaire, nous avons voté des lois contre la foi, la loi naturelle et la morale. Comment voulez-vous que le Seigneur reste nous soutenir si nous ne voulons pas de Lui ? Il nous laisse donc poursuivre nos idées les plus folles et donc n'étant plus protégés le démon sème le mal et le malheur !!!

A qui la Faute ? La notre ! Nous n'avons pas voulu de la main tendue du Seigneur qui pouvait nous sauver.

Alors chers paroissiens, qui voulez le salut de votre pays et des vôtres, Mettons-nous à genoux, comme les gens de Ninive qui se sont revêtus du sac et de la cendre, et supplions le Ciel d'en épargner le plus possible et de nous secourir. Ce carême 2019, ne sera pas comme les autres ! Cette année, il nous faut crier vers le Ciel miséricorde ! Disons le psaume 50, regrettons amèrement le temps perdus et les offenses faites au Seigneur. Prières, jeûnes, pénitences, sacrifices, aumônes, etc., doivent cette année être vécu avec ardeur, intériorité et esprit de réparation.

C'est pourquoi nous vous proposons **des vendredis de Carême exceptionnel** cette année :

- non seulement vous aurez **la sainte Messe, les confessions et l'Adoration**, pour rencontrer le Seigneur ;
- et comme tous les ans, **le Chemin de Croix à 17h** pour méditer dans sa passion, l'offrande sanglante du Christ pour notre salut ;
- nous vous invitons, en plus, à **20h30 aux conférences de Carême**, où par des entretiens spirituels, nous essayerons de grandir dans la foi, la connaissance des saints mystères et la prière.

Bon et saint Carême à tous et à chacun !

Abbé Raphaël d'Anselme, curé de saint Patern

Intention de prière du pape François de Mars 2019 :

Reconnaissance des droits des communautés chrétiennes : Pour les communautés chrétiennes, en particulier celles qui sont persécutées, afin qu'elles sentent la proximité du Christ et que soient reconnus leurs droits.

Annonces

Mardi 5 mars : Assemblée générale de la Tilma

- A partir de 14h cour St Émilion rue des Vierges, vente d'objets fabriqués par les mamans. Atelier de Fabrication « Zélie et Bakita »
- 20h30 : à la maison du diocèse, assemblée générale suivie d'un buffet crêpes

Mercredi 6 mars : Mercredi des Cendres

Messes : 10h30 et à 18h30 (st Pie V)

Conférences de Carême 2019 : le vendredi à 20h30 à Saint Patern :

Vendredi 8 mars : par l'abbé Amaury Brillet sur le thème : « Marie Co-Rédemptrice et notre Médiatrice » 1ère partie, lecture et commentaire des textes du Magistère.

Vendredi 15 mars, par l'abbé Raphaël d'Anselme : sur le thème « Croire c'est participer à la vie divine »

Vendredi 22 mars, par l'abbé Amaury Brillet : sur le thème « Marie Co-Rédemptrice et notre Médiatrice » 2ème partie, lecture et commentaire des textes du Magistère

Vendredi 31 mars, par l'abbé Raphaël d'Anselme : sur le thème « Croire, c'est s'attacher au Christ. »

le 23 et 24 mars, Recollection de Carême, avec la garde d'honneur, ouvert à tous.
« *Moyen d'être uni au Cœur de Jésus par l'oraison* »
A saint Patern

Samedi 23 mars : 14h enseignement, 15h Adoration, 16h enseignement, 17h15 confession et chapelet, 18h messe.

Dimanche 24 mars : 9h30 messe en forme extraordinaire ou 11h messe en forme ordinaire, 12h30 repas partagé au presbytère, 14h30 chapelet, 15h00 enseignement et 16h30 vêpres.

16 et 17 Mars : Forum Wahou ! « Aimer en se donnant, la théologie du corps selon saint Jean-Paul II » à la DDEC-UCO à Arradon. Wahou562019@gmail.com, 0619894642

Jubilé de saint Vincent Ferrier

Dates à retenir :

Jeudi 4, vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 avril

600ème anniversaire de la mort de saint Vincent avec :

- l'édition d'un timbre anniversaire (Philatélie vannetaise) ;
- **le 4 avril de 20h00 à 23h00, "Le passeur d'éternité", spectacle médiéval joué dans les rues de Vannes par les jeunes de l'Institution Saint-Thomas d'Aquin de Pontcalec, suivi par l'extrait de l'oratorio "Vincent en chemin" (par l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés de Sainte-Anne d'Auray) joué dans la cathédrale de Vannes**
- le 5 avril à partir de 9h30, colloque universitaire organisé par l'Université catholique de l'Ouest/Bretagne sud ("Saint Vincent Ferrier : histoire et postérité d'un prédicateur européen") ;
- **le 5 avril à 21h30, vidéo mapping (production vidéo monumentale) et feu d'artifice sur les remparts de Vannes ;**
- **le 6 avril de 20h00 à 23h00, procession dans les rues de Vannes, puis veillée dans la cathédrale illuminée une dernière fois à la bougie avec prédication de Monseigneur David Macaire archevêque de Saint-Pierre et Fort-de-France en Martinique**
- le 7 à 11h00, messe à la cathédrale en l'honneur de saint Vincent, présidée par l'archevêque de Valence (Espagne).

Vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 juin : Clôture du Jubilé saint Vincent Ferrier avec :

- vendredi après-midi dans la cathédrale, oratorio "Vincent en chemin" joué pour les scolaires ;
- samedi soir dans la cathédrale, oratorio pour tout public (2 séances successives) ;
- dimanche sur le port de Vannes, grand'messe à 15h30 et bénédiction d'une statue géante de saint Vincent pour la Vallée des Saints (Carnoët), puis Fest Deiz jusqu'à 20h00.

NOS JOIES, NOS PEINES

Obsèques:	9 février : sœur Claudine Roger
2 février : Mme Jeannine Richert	12 février : Mr Basile Bellec
8 février : Mme Jeannine Wansth	13 février : Mme Yvonne Gorin

Avis paroissiale : Soutenons l'Eglise !

Dimanche 10 mars : Lancement de la campagne du Denier de l'Eglise.

www.1000bonnesraisons.com

Appel aux dons pour les chantiers de la paroisse : Depuis l'an dernier nous œuvrons pour restaurer la Chapelle Sainte Catherine, pour cela nous avons dépensé environ 4000€. Nous commençons aussi la restauration des Sablières de la Chapelle Notre Dame du Rohic, nous prévoyons environ 1000€ pour cela. Nous devons également remplacer les condensateurs des spots de l'église Saint Patern, nous prévoyons environ 1500€ pour ce chantier. Cela fait un **total de 6500€ à trouver** pour l'embellissement de nos lieux de culte. **Nous sollicitons donc votre aide pour le financement de ces chantiers.**

Si vous souhaitez un reçu fiscal pour votre don, libellez votre chèque à l'ordre de « la paroisse Saint Patern » en spécifiant votre demande de reçu fiscal sur l'enveloppe. Un grand merci d'avance pour votre aide.

Un « MANIFESTE POUR LA FOI » pour l'église d'aujourd'hui par le Cardinal Müller

« Que votre cœur ne soit pas bouleversé » (Jn 14, 1)

Face à la confusion qui se répand dans l'enseignement de la foi, de nombreux évêques, prêtres, religieux et fidèles laïcs de l'Eglise catholique m'ont demandé de rendre témoignage publiquement à la vérité de la Révélation. Les Pasteurs ont l'obligation de guider ceux qui leur sont confiés sur le chemin du Salut. Cela n'est possible que si cette voie est connue et qu'ils la suivent. A ce sujet, voici ce que l'Apôtre affirme : « Avant tout, je vous ai transmis ceci, que j'ai moi-même reçu » (1 Co 15, 3). Aujourd'hui, beaucoup de chrétiens ne sont même plus conscients des enseignements fondamentaux de la foi, de sorte qu'ils risquent toujours plus de s'écarter du chemin qui mène à la vie éternelle. Pourtant, la mission première de l'Eglise est de conduire les hommes à Jésus-Christ, la Lumière des nations (cf. Lumen Gentium, 1). Une telle situation pose la question de la direction qu'il faut suivre. Selon Jean-Paul II, le « Catéchisme de l'Eglise catholique » est une « norme sûre pour l'enseignement de la foi » (Fidei Depositum, IV). Il a été publié pour renforcer la fidélité de nos frères et sœurs chrétiens dont la foi est gravement remise en question par la « dictature du relativisme ».

1. Le Dieu unique et trinitaire, révélé en Jésus-Christ

La confession de la Très Sainte Trinité se situe au cœur de la foi de tous les chrétiens. Nous sommes devenus disciples de Jésus, enfants et amis de Dieu, par le baptême au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. La distinction entre les trois Personnes dans l'unité du même Dieu (254) établit une différence fondamentale entre le christianisme et les autres religions tant au niveau de la croyance en Dieu que de la compréhension de ce qu'est l'homme. Les esprits se divisent lorsqu'il s'agit de confesser Jésus le Christ. Il est vrai Dieu et vrai homme, conçu du Saint-Esprit et né de la Vierge Marie. Le Verbe fait chair, le Fils de Dieu, est le seul Rédempteur du monde (679) et le seul Médiateur entre Dieu et les hommes (846). Par conséquent, la première épître de saint Jean présente celui qui nie sa divinité comme l'Antichrist (1 Jn 2, 22), puisque Jésus-Christ, le Fils de Dieu, est de toute éternité un seul et même Etre avec Dieu, son Père (663). La rechute dans

les anciennes hérésies, qui ne voyaient en Jésus-Christ qu'un homme bon, un frère et un ami, un prophète et un moraliste, doit être combattue avec une franche et claire détermination. Jésus-Christ est essentiellement le Verbe qui était avec Dieu et qui est Dieu, le Fils du Père, qui a pris notre nature humaine pour nous racheter, et qui viendra juger les vivants et les morts. C'est Lui seul que nous adorons comme l'unique et vrai Dieu dans l'unité du Père et de l'Esprit Saint (691).

2. L'Eglise

Jésus-Christ a fondé l'Église en tant que signe visible et instrument du Salut. Cette Eglise est réalisée dans l'Église catholique (816). Il a donné une constitution sacramentelle à son Église, qui est née « du côté du Christ endormi sur la croix » (766), et qui demeure jusqu'au plein achèvement du Royaume (765). Le Christ-Tête et les fidèles de l'Église en tant que membres du Corps, constituent le « Christ total » (795) ; c'est pourquoi l'Église est sainte, parce que le seul et unique Médiateur a constitué et soutient continuellement sa structure visible (771). Par l'Église, l'œuvre de la Rédemption du Christ est rendue présente dans le temps et dans l'espace dans la célébration des sacrements, en particulier dans le Sacrifice eucharistique, la Sainte Messe (1330). Par l'autorité du Christ, l'Église transmet la Révélation divine qui s'étend à tous les éléments qui composent sa doctrine, « y compris morale, sans lesquels les vérités salutaires de la foi ne peuvent être gardées, exposées ou observées » (2035).

3. L'ordre sacramental

L'Église est le sacrement universel du Salut en Jésus-Christ (776). Elle ne brille pas par elle-même, mais elle reflète la lumière du Christ qui resplendit sur son visage. Cette réalité ne dépend ni de la majorité des opinions, ni de l'esprit du temps, mais uniquement de la vérité qui est révélée en Jésus-Christ et qui devient ainsi le point de référence, car le Christ a confié à l'Église catholique la plénitude de la grâce et de la vérité (819) : Lui-même est présent dans les sacrements de l'Église.

L'Église n'est pas une association créée par l'homme, dont la structure serait soumise à la volonté et au vote de ses membres. Elle est d'origine divine. « Le Christ est Lui-même la source du ministère dans l'Église. Il l'a instituée, lui a donné autorité et mission, orientation et finalité » (874). L'avertissement de l'Apôtre, selon lequel quiconque annonce un Evangile différent, « y compris nous-mêmes ou un ange du ciel » (Ga 1,8), est toujours d'actualité. La médiation de la foi est indissociablement liée à la fiabilité de ses messagers qui, dans certains cas, ont abandonné ceux qui leur avaient été confiés, les ont déstabilisés et ont gravement abîmé leur foi. A ce propos, la Parole de la Sainte Ecriture s'adresse à ceux qui ne se conforment pas à la vérité et, ne suivant que leurs propres caprices, flattent les oreilles de ceux qui ne supportent plus l'enseignement de la saine doctrine (cf. 2 Tm 4, 3-4). La tâche du Magistère de l'Église est de « protéger le peuple des déviations et des défaillances, et lui garantir la possibilité objective de professer sans erreur la foi authentique » (890). Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les sept sacrements. La Sainte Eucharistie est « la source et le sommet de toute la vie chrétienne » (1324). Le Sacrifice eucharistique, dans lequel le Christ nous unit à son Sacrifice accompli sur la Croix, vise à notre union la plus intime avec le Christ (1382). C'est pourquoi, au sujet de la réception de la sainte Communion, la Sainte Ecriture contient cette mise en garde : « Celui qui mange le pain ou boit à la coupe du Seigneur d'une manière indigne devra répondre du Corps et du Sang du Seigneur » (1 Co 11, 27). « Celui qui est conscient d'un péché grave doit recevoir le sacrement de la Réconciliation avant d'accéder à la communion » (1385). Il résulte clairement de la logique interne du Sacrement que les divorcés civilement remariés, dont le mariage sacramentel existe devant Dieu, de même que les chrétiens qui ne sont pas pleinement unis à la foi catholique et à l'Église, comme tous ceux qui ne sont pas aptes à communier, ne reçoivent pas avec fruit la Sainte Eucharistie (1457) ; en effet, celle-ci ne leur procure pas le Salut. Affirmer cela fait partie des œuvres spirituelles de miséricorde. L'aveu des péchés dans la sainte confession, au moins une fois par an, fait partie des commandements de l'Eglise (2042). Lorsque les croyants ne confessent plus leurs péchés et ne font plus l'expérience de l'absolution des péchés, alors la Rédemption tombe dans le vide, car Jésus-Christ s'est fait homme pour nous racheter de nos péchés. Le pouvoir de pardonner, que le Seigneur ressuscité a conféré aux apôtres et à leurs successeurs dans le ministère des évêques et des prêtres, s'applique autant aux péchés graves que véniels que nous commettons

après le baptême. La pratique actuelle de la confession montre clairement que la conscience des fidèles n'est pas suffisamment formée. La miséricorde de Dieu nous est offerte afin qu'en obéissant à ses commandements, nous ne fassions qu'un avec sa sainte Volonté, et non pas pour nous dispenser de l'appel à nous repentir (1458). « Le prêtre continue l'œuvre de la Rédemption sur la terre » (1589). L'ordination sacerdotale « lui confère un pouvoir sacré » (1592), qui est irremplaçable, parce que par elle Jésus-Christ devient sacramentellement présent dans son action salvifique. C'est pourquoi les prêtres choisissent volontairement le célibat comme « signe d'une vie nouvelle » (1579). En effet, il s'agit du don de soi-même au service du Christ et de son Royaume à venir. Pour conférer les trois degrés de ce sacrement, l'Eglise se sait « liée par le choix du Seigneur lui-même. C'est pourquoi l'ordination des femmes n'est pas possible » (1577). Ceux qui estiment qu'il s'agit d'une discrimination à l'égard des femmes ne font que montrer leur méconnaissance de ce sacrement, qui n'a pas pour objet un pouvoir terrestre, mais la représentation du Christ, l'Epoux de l'Eglise.

4. La loi morale

La foi et la vie sont inséparables, car la foi privée des œuvres accomplies dans le Seigneur est morte (1815). La loi morale est l'œuvre de la Sagesse divine et elle mène l'homme à la Béatitude promise (1950). Ainsi, « la connaissance de la loi morale divine et naturelle montre à l'homme la voie à suivre pour pratiquer le bien et atteindre sa fin » (1955). Pour obtenir le Salut, tous les hommes de bonne volonté sont tenus de l'observer. En effet, ceux qui meurent dans le péché mortel sans s'être repentis sont séparés de Dieu pour toujours (1033). Il en résulte, dans la vie des chrétiens, des conséquences pratiques, en particulier celles-ci qui, de nos jours, sont souvent occultées (cf. 2270-2283; 2350-2381). La loi morale n'est pas un fardeau, mais un élément essentiel de cette vérité qui nous rend libres (cf. Jn 8, 32), grâce à laquelle le chrétien marche sur le chemin qui le conduit au Salut ; c'est pourquoi, elle ne doit en aucun cas être relativisée.

5. La vie éternelle

Face à des évêques qui préfèrent la politique à la proclamation de l'Évangile en tant que maîtres de la foi, beaucoup se demandent aujourd'hui à quoi sert l'Eglise. Pour ne pas brouiller notre regard par des éléments que l'on peut qualifier de négligeables, il convient de rappeler ce qui constitue le caractère propre de l'Eglise. Chaque personne a une âme immortelle, qui, dans la mort, est séparée de son corps ; elle espère que son âme s'unira de nouveau à son corps lors de la résurrection des morts (366). Au moment de la mort, la décision de l'homme pour ou contre Dieu, est définitive. Immédiatement après sa mort, toute personne doit se présenter devant Dieu pour y être jugée (1021). Alors, soit une purification est nécessaire, soit l'homme entre directement dans la Béatitude du Ciel où il peut contempler Dieu face à face. Il y a aussi la terrible possibilité qu'un être humain s'obstine dans son refus de Dieu jusqu'au bout et, en refusant définitivement son Amour, « se damne immédiatement pour toujours » (1022). « Dieu nous a créés sans nous, Il n'a pas voulu nous sauver sans nous » (1847). L'existence du châtiement de l'enfer et de son éternité est une réalité terrible qui, selon le témoignage de la Sainte Ecriture, concerne tous ceux qui « meurent en état de péché mortel » (1035). Le chrétien préfère passer par la porte étroite, car « elle est grande, la porte, il est large, le chemin qui conduit à la perdition ; et ils sont nombreux, ceux qui s'y engagent » (Mt 7,13). Garder le silence sur ces vérités et d'autres vérités de la foi, et enseigner avec cette disposition d'esprit, est la pire des impostures au sujet de laquelle le « Catéchisme » nous met en garde avec vigueur. Elle fait partie de l'épreuve finale de l'Église et conduit à une forme d'imposture religieuse de mensonge, « au prix de l'apostasie de la vérité » (675) ; c'est la duperie de l'Antichrist. « Il séduira avec toute la séduction du mal, ceux qui se perdent du fait qu'ils n'ont pas accueilli l'amour de la vérité, ce qui les aurait sauvés » (2 Th 2, 10).

Appel

En tant qu'ouvriers envoyés dans la vigne du Seigneur, nous tous avons la responsabilité de rappeler ces vérités fondamentales en adhérant fermement à ce que nous-mêmes avons reçu. Nous voulons encourager les hommes de notre temps à suivre le chemin de Jésus-Christ avec détermination afin qu'ils puissent obtenir la vie éternelle en obéissant à ses commandements (2075). Demandons au Seigneur de nous faire connaître la grandeur du don de la foi catholique, qui nous ouvre la porte de la vie éternelle. « Car celui

qui a honte de moi et de mes paroles dans cette génération adultère et pécheresse, le Fils de l'homme aussi aura honte de lui, quand il viendra dans la gloire de son Père avec les saints anges » (Mc 8,38). Par conséquent, nous nous engageons à renforcer la foi en confessant la vérité qui est Jésus-Christ Lui-même. Nous, évêques et prêtres, nous sommes plus particulièrement interpellés par cet avertissement que saint Paul, l'Apôtre de Jésus-Christ, adresse à son collaborateur et successeur Timothée : « Devant Dieu, et devant le Christ Jésus qui va juger les vivants et les morts, je t'en conjure, au nom de sa Manifestation et de son Règne : proclame la Parole, intervieni à temps et à contretemps, dénonce le mal, fais des reproches, encourage, toujours avec patience et souci d'instruire. Un temps viendra où les gens ne supporteront plus l'enseignement de la saine doctrine ; mais, au gré de leurs caprices, ils iront se chercher une foule de maîtres pour calmer leur démangeaison d'entendre du nouveau. Ils refuseront d'entendre la vérité pour se tourner vers des récits mythologiques. Mais toi, en toute chose garde la mesure, supporte la souffrance, fais ton travail d'évangéliste, accomplis jusqu'au bout ton ministère » (2 Tm 4, 1-5). Que Marie, la Mère de Dieu, implore pour nous la grâce de demeurer fidèles à la vérité de Jésus-Christ sans vaciller. Unis dans la foi et la prière.

Gerhard Cardinal Müller - Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi de 2012 à 2017

AVE VERUM

Ave, verum
Corpus, natum
Ex Maria Virgine,
Vere passum,
Immolatum in cruce pro homine.
Cujus latus perforatum
Unda fluxit cum sanguine ;
Esto nobis prægustatum
Mortis in examine.
O Jesu dulcis ! O Jesu pie !
O Jesu, Fili Mariæ

Je vous salue
ô vrai Corps, né
de la Vierge Marie,
Qui avez vraiment souffert,
Imolé Sur la croix pour l'homme.
Dont le côté transpercé
A laissé couler de l'eau et du sang ;
Soyez notre viatique
A notre mort, lors du jugement.
O doux Jésus, O bon Jésus,
O Jésus, Fils de Marie.

Lorsqu'on expose le Saint Sacrement, il est de coutume, selon les recommandations liturgiques, de chanter un motet en l'honneur de Celui qui est présent dans la Sainte Hostie. C'est une caractéristique que l'on peut noter au passage : il y a toujours un chant en l'honneur du Saint Sacrement autant pour son exposition que pour le reposer au tabernacle à l'occasion d'une adoration.

Voici un de ces motets bien connu : 'Ave verum corpus'. Ces paroles ont inspiré nombre de compositeurs d'église au cours des siècles, à commencer par le fameux Wolfgang Amadeus Mozart... Mais cette composition ecclésiastique ne manque ni de vérité théologique ni d'élévation d'âme comme nous allons le voir. Qu'on en juge en s'arrêtant sur le texte et sa traduction. Tout rappelle l'Incarnation et la Rédemption par la Vierge Marie. Plus encore, tout se termine mélodiquement, si l'on peut dire, sur un 'repos' de confiance en Jésus avec la cadence de fa, propre au sixième mode, où la mélodie laisse entrevoir la bonté du Seigneur Jésus, Fils de Marie. Arrêtons-nous sur la mélodie inscrite en 6ème mode, comme cela est précisé au-dessus de la lettre 'A'. Nous sommes en clef de Do (4ème ligne). Le solfège n'offre rien de difficile. Seul le si bémol oblige à être attentif au déplacement du demi-ton, mais la tonalité de fa nous y porte naturellement. Ce demi ton est alors entre la et si bémol. Les accidents (dièses et bémols) n'existent pas en grégorien, excepté pour le si qui peut être baissé d'un demi ton par l'emploi du bémol. Ici, nous l'avons dans la mélodie. Cela ne fait que renforcer l'affirmation de ce 6ème mode dont il nous faut parler. Sa note modale (ou finale) est le Fa. Sa tierce caractéristique (fa – sol – la) est majeure (un ton + un ton, donc tierce majeure). La sous-modale est le mi, le demi ton au-dessous du fa. La dominante de ce 6ème mode est le la. Tout cela se retrouve facilement tout au long de ce petit motet. Ce 6ème mode (plagal, hypolydien) est appelé 'devotus', pieux. C'est le mode de l'enfance spirituelle, plein de simplicité, de confiance où la mélodie est souvent peu développée.

Cette petite prose au Très-Saint Sacrement aurait été composée vraisemblablement au cours du

XIV^{ème} siècle et son extension resta assez longtemps locale. Des manuscrits médiévaux qui la contiennent sont tous des environs du lac de Constance, provenant de l'Abbaye de Saint-Gall (codex 546), de celle de Reichenau (manuscrits 36 et 156) ou de Constance même. L'un des manuscrits de Reichenau, du XV^{ème} siècle, intitule cette pièce : *Salutationem sequentem composuit Innocentius papa ; hæc oratio habet tres annos indulgentiarum a dom. papa Leone* (La salutation suivante a été composée par le pape Innocent ; cette oraison a reçu trois années d'indulgence du seigneur pape Léon). Il faut donc chanter ce motet avec simplicité dans sa tonalité de fa. Sans rechercher des effets, mais bien articuler les mots. Que les notes pointées en pleines phrases ne soient pas trop longues ! On veillera à poser les finales des mots avec douceur en se servant des accents toniques, surtout ceux qui sont 'au lever'. Que les deux premiers 'O' exclamatifs (sur les scandicus) avant le nom de 'Jesu' soient doux, un peu fermés et chantés avec un léger crescendo. Le tempo sera sans précipitation. Si l'on peut être surpris par la place des doubles barres entre les phrases, c'est tout simplement parce que le motet est prévu pour être chanté par des chœurs monastiques qui ont l'habitude de chanter en alternance (côté épître et côté évangile), ce qui produit un bel effet musical renforçant la prière, et où toutes les voix se retrouvent ensemble pour la dernière phrase. Ce chant s'inscrit parfaitement dans ce caractère du rappel de la Passion qui nous fait mériter tant de grâces et nous prédispose à l'adorer, Lui que nous pouvons voir au travers des espèces du pain consacré par la puissance du Saint Esprit, Lui que nous pouvons louer, rencontrer, aimer, ce Fils chéri du Père.

VERS UN NOUVEAU CATHOLICISME SOCIAL ?

Le 9 janvier dernier, 19 personnalités et intellectuels catholiques, issus d'écoles de pensée différentes, ont lancé un appel pour un nouveau catholicisme social. Face à la crise des gilets jaunes et à la question sociale contemporaine, « plus grave encore que celle du 19^{ème} siècle », ils créent un carrefour de rencontre et d'élaboration d'un nouveau catholicisme social en action. Il s'agit de proposer des engagements concrets au service de communautés solidaires.

Le texte de l'Appel pour un Nouveau Catholicisme Social

« **La fracture sociogéographique** qui s'est progressivement creusée en France est en train de disloquer notre pays. Aujourd'hui, la « France périphérique » présente un potentiel insurrectionnel parce qu'elle n'en peut plus. Ce peuple de France veut vivre dignement du fruit de son travail et il le fait savoir ; il veut vivre uni dans une communauté de destin, non comme une catégorie reléguée économiquement et culturellement, exclue du récit global du « nouveau monde » financiarisé, où l'idole-argent absorbe le politique.

Cette France périphérique marginalisée par la mondialisation concerne 60 % de la population, selon la classification du géographe Christophe Guilluy et davantage selon d'autres. Elle n'en peut plus de devenir un désert sans bureau de poste, sans maternité, sans médecin, sans usine, sans ferme et sans train ; elle n'en peut plus de payer toujours plus de taxes alors même que les services publics sont démantelés ; elle refuse la marche forcée vers la mondialisation économique ultralibérale et la globalisation culturelle sur lesquelles elle n'a aucune prise et qui se décident sans elle.

Il y a le feu. Notre maison commune France brûle. Cette atmosphère possiblement insurrectionnelle est inquiétante. Pour le gouvernement, l'équation semble insoluble : on ne peut emmener à marche forcée un peuple vers un « nouveau monde » qui le rejette. Devant un tel contexte, la situation pourrait devenir hors de contrôle. Or, dans la révolution, c'est toujours le plus fort qui impose sa loi, pas le plus juste.

Comment instaurer un dialogue social quand il n'y a plus de langage commun entre la sphère financière des mégapoles et la France des périphéries, entre "les individus de n'importe où", initiés et mobiles, et "le peuple de quelque part" ? Sur quelle réalité institutionnelle peut s'appuyer un tel dialogue quand les corps intermédiaires ont été sapés et que la représentation politique est décrédibilisée ? Comment trouver un chemin commun quand s'opposent « culture urbaine » mondialisée et culture populaire ?

Tels sont les contours de la question sociale contemporaine. Cette nouvelle question sociale est, sous certains aspects, **plus grave encore que celle du 19^e siècle**, qui recouvrait principalement la condition ouvrière. Un ensemble de lois avaient alors pu la résoudre, au moins en partie. Aujourd'hui, la

question sociale dépasse largement les conditions particulières d'une classe sociale, elle atteint la nature même du lien collectif, dans toutes ses dimensions : familiale, culturelle, économique, écologique, géographique ; dimensions que nie l'idéologie de l'économie financiarisée. C'est la cohésion d'un peuple et d'une nation qui est en cause.

Cette nouvelle question sociale dépasse les frontières, comme le montre l'extension du symbole des gilets jaunes au-delà de la France. Dans de nombreux pays, en Europe et dans le monde, la valeur travail, la dignité des travailleurs, leur droit à un juste salaire et à un environnement sain, sont quotidiennement bafoués. Cela concerne les structures économiques mais aussi la responsabilité de chacun, alors que la culture du « toujours moins cher » fait oublier que derrière chaque produit et chaque service, il y a des travailleurs et leur famille.

Dans le passé, des catholiques sociaux se sont levés pour défendre la classe ouvrière. Aujourd'hui, les catholiques doivent se lever pour soutenir le peuple de France et lutter pour un système économique mondial et une Europe au service du développement humain intégral. Nous devons avoir conscience que les fractures françaises ne seront pas résolues seulement par des lois mais par l'engagement de chacun.

Les catholiques doivent se mobiliser pour édifier des communautés solidaires, fondées sur un lien de responsabilité commune, qui puissent redonner à notre pays une perspective, un destin partagé, du travail, un lien par la culture populaire, une histoire continuée, un nouveau souffle familial, éducatif, écologique, spirituel et de vraies solidarités.

Nous sommes membres d'un peuple. La dignité de chacun est de participer à une grande œuvre commune et au bien de notre pays. Le devoir des catholiques, en ce temps crucial de l'histoire, n'est pas de défendre les intérêts d'une communauté, mais de penser et mettre en œuvre un nouveau catholicisme social au service de l'universel et de notre pays. » (*Signataires : voir site de la paroisse*)

Concrètement, comment avancer ?

« Les fidèles, et plus précisément les laïcs, se trouvent sur la ligne la plus avancée de la vie de l'Eglise ; par eux, l'Eglise est le principe vital de la société humaine. C'est pourquoi, eux surtout, doivent avoir une conscience toujours plus claire, non seulement d'appartenir à l'Eglise, mais d'être d'Eglise » Pie XII, février 1946 s'adressant aux nouveaux cardinaux.

La société actuelle est balayée par le matérialisme, le consumérisme et la financiarisation qui sont tirés par la locomotive capitaliste qui laisse l'Homme de côté et détruit les fondations posées comme par exemple la famille, qui se retrouve brocardée et caricaturée. Cet appel s'inscrit dans un contexte social donné et s'enracine dans la Doctrine Sociale de l'Eglise, il vient nous redonner les priorités de notre action de catholiques présent au monde.

Notre enjeu est de pleinement répondre au Christ qui nous appelle dans l'Evangile : « à être dans le monde, sans être du monde » et qui nous appelle aussi à aimer le monde dans lequel nous vivons.

Cette nouvelle aventure doit s'inspirer du travail fait par nos aînés au XIX^{ème} siècle, doit s'enraciner dans le magistère de l'Eglise et intégrer les nouvelles réalités de notre société.

Cette approche nous impose trois mouvements qui sont complémentaires et indissociables.

Le premier mouvement est celui de la formation. Il s'agit par-là d'accepter de prendre le temps de connaître la Doctrine Sociale de l'Eglise et d'approfondir à la lumière de la Parole de Dieu et de l'enseignement de l'Eglise afin de proposer des lignes directrices pour notre société et notre quotidien. Nous serions choqués d'apprendre qu'un directeur financier ou un expert de la paye ne se forme pas sur son métier et ses évolutions, combien plus, devrions nous nous mobiliser pour nous former sur ce qui fait le cœur de notre vie : la foi, la théologie morale, la philosophie. Mais aussi, chercher à mieux connaître et aimer notre pays la France, notre civilisation, notre culture, sans oublier notre enracinement breton. Se former cela peut se faire de plusieurs manières. Nous pouvons lire et travailler des ouvrages, des encycliques ou des articles. Nous pouvons aussi constituer des groupes de réflexions (des cellules), entre paroissiens, groupes qui peuvent ainsi

travailler un texte ou un thème que chacun illustrera à travers sa compréhension. Une autre forme est de suivre des formations en ligne ou en présentiel. En novembre 2008, à l'occasion de l'Assemblée Plénière du Conseil Pontifical pour les Laïcs, le Pape Benoît XVI rappelait : « Je réaffirme en particulier la nécessité et l'urgence de la formation évangélique et de l'accompagnement pastoral d'une nouvelle génération de catholiques engagés en politique, qui soient cohérents avec la foi professée, qui aient une rigueur morale, une capacité de jugement culturel, de compétence professionnelle et de passion de service pour le bien commun ». Afin de nous éclairer sur les enjeux de la formation, un groupe de 200 jeunes australiens écrivaient en octobre 2018 à aux Pères réunis à l'occasion du Synode sur la jeunesse : « Nous ne pouvons pas façonner l'Eglise si nous ne sommes pas formés. Des esprits informés manifesteront une Eglise informée, se dérobant constamment à la Vérité ».

Le deuxième mouvement est celui de l'action. Ce mouvement est essentiel car il est la partie visible de notre engagement, l'action peut se faire de différentes manières. Déjà Saint Paul nous exhorte : « Malheur à moi si je n'annonce par l'Evangile » (1Co 9, 16). Le Pape Benoît XVI dans *Deus Caritas Est* : « Le devoir immédiat d'agir pour un ordre juste dans la société est le propre des fidèles laïcs ; en tant que citoyens de l'Etat, ils sont appelés à participer personnellement à la vie publique. Ils ne peuvent donc renoncer à l'action multiforme : économique, sociale, législative, administrative, culturelle, qui a pour but de promouvoir, organiquement et par les institutions, le bien commun ». Le Pape Paul VI dans *EvangeliiNuntiandi* publié en 1975 parlant des lieux d'engagement de l'apostolat des laïcs évoquait « Le champ propre de leur activité évangélisatrice, c'est le monde vaste et compliqué de la politique, du social, de l'économie, mais également de la culture, des sciences et des arts, de la vie internationale, des mass media ainsi que certaines autres réalités ouvertes à l'évangélisation comme sont l'amour, la famille, l'éducation des enfants et des adolescents, le travail professionnel, la souffrance. »

Le troisième mouvement est celui de la prière. Nous le savons, il s'agit là très certainement du mouvement le plus important que nous devons avoir, c'est la clé de voute qui porte notre agir dans la société. Les prêtres de notre paroisse de Saint Patern nous le répètent très souvent, le primat de la prière dans notre vie est capital, c'est elle qui sous-tend notre action et notre engagement. Benoît XVI dans *Caritas in Veritate*, sa grande encyclique sociale publiée en juin 2009, nous invite à ce mouvement de prière : « Le développement a besoin de chrétiens qui ont les mains tendues vers Dieu dans un geste de prière conscients du fait que l'amour riche de vérité, d'où procède l'authentique développement, n'est pas produit par nous, mais nous est donné ».

Nous pouvons laisser les Saints de l'Eglise nous exhorter tel Saint Ignace de Loyola : « Prie comme si tout dépendait de Dieu et agis comme si tout dépendait de toi, en sachant qu'en réalité tout dépend de Dieu » et Sainte Catherine de Sienne « Si vous êtes ce que vous devez être, vous mettez le feu au monde ».

A nous aussi de nous mettre en marche à la suite du Christ pour bâtir la Civilisation de l'Amour comme nous y invite le Concile Vatican II et à travailler pour faire advenir le Règne du Christ comme cela nous est enseigné par Pie XI dans *Quas Primas* (1925). Ce monde a soif, ne lui refusons pas la Source de Vie.

(*Textes utiles pour aller plus loin : voir site de la paroisse : <http://stpatern-vannes.fr>*)

« MERCI MAMAN » - TEMOIGNAGE

"Le 30 avril 1963, ma mère et peut-être aussi mon père, je ne sais pas, sont sortis d'une clinique du XVe arrondissement de Paris avec un enfant qui n'était pas le leur. Ils ne l'avaient pas volé, on le leur avait donné et on ne pouvait leur faire plus beau cadeau. La veille, l'avant-veille peut-être, je ne sais pas non plus, une autre dame était entrée dans cette clinique tenue par des religieuses et, elle, elle était enceinte. Mais pour des raisons que j'ignore également – on m'a dit qu'elle était fiancée, qu'elle avait fauté comme on disait encore à l'époque, mais comment savoir... –, elle ne pouvait garder cet enfant. Alors l'une accoucha – je suppose que je criai, qu'on me nettoya, que je passai d'une bonne sœur à une autre – et l'autre prit l'enfant, sans même s'être vues ; les bonnes sœurs, qui n'étaient pourtant pas tourières, savent y faire.

Après, je n'en ai bien sûr aucun souvenir et de toute façon, si je ne l'avais pas appris par hasard, je n'en aurais peut-être rien su, mais j'ai retrouvé des tas de papiers, y compris de ces pelures que l'on mettait sur les machines à écrire pour avoir plusieurs exemplaires de ses écrits. D'abord, j'ai été déclaré à l'état civil de la mairie du XVe – le 1er mai ! –, sous les trois prénoms que mes parents m'avaient choisis. Né le 30 avril 1963 à 23 h 25, de sexe masculin, de... De personne. Les minutes des actes de naissance certifient qu'un administrateur de la clinique a assisté à l'accouchement de... ? De personne. En ce temps pourtant pas si lointain, il semble qu'on ne posait pas de ces questions indiscrettes dont les réponses n'ont nul autre intérêt que de satisfaire l'esprit policier. Mieux vaut avoir été conçu à l'été 1962 qu'à l'été 1975.

Après quoi s'est déroulée une procédure de légitimation adoptive tout à fait légale – procédure qui avait été préméditée comme en témoignent des courriers d'avocat datés d'une période où ma mère n'envisageait même pas de tomber enceinte –, au terme de laquelle, pour Noël, l'état civil me donnait un papa, une maman et un nom de famille, et donc des grands-parents, et des arrière-grands-parents – des ancêtres ! J'ai attendu le décès de Simone Veil pour raconter mon insolite entrée dans l'existence. Aurai-je été conçu une douzaine d'années plus tard que, peut-être, je n'aurais pas pu le faire. Je n'aurais pas pu pour l'excellente raison que ma mère, qui ne pouvait ou ne voulait pas me garder, aurait alors pu, tout à fait légalement, me faire sauter... et pas sur ses genoux. En 1963, elle aurait pu le faire également, mais en agissant dans l'illégalité, en faisant appel aux services d'une « faiseuse d'anges », et avec des risques. Il me plaît de croire qu'en son âme et conscience, elle ne le voulait pas. Ce n'est certes pas Mozart qu'elle aurait assassiné, mais cela m'aurait fait de la peine. Enfin, autant que l'on puisse en éprouver chez les anges.

Marion Maréchal-Le Pen a pu dire à la tribune de l'Assemblée nationale, lors du débat parlementaire sur le délit d'entrave à l'IVG : « Vous avez devant vous un accident qui se vit bien et qui préfère aujourd'hui être devant vous à vous dire vos vérités plutôt que d'avoir été avortée. » Je dirai que je suis, moi aussi, très certainement un accident, et que je préfère avoir été conçu à l'été 1962 qu'à l'été 1975, après l'entrée en vigueur de la loi Veil. Je préfère aussi avoir été conçu en un temps où ni l'Etat, ni les associations ne poussaient les femmes à tuer leur enfant, pardon, à procéder à une interruption volontaire de grossesse, puisqu'il ne faut plus appeler les choses par leur nom, que cet enfant ait été « désiré » ou pas. Je me moque éperdument d'avoir été « désiré » ou plutôt, en l'espèce, de ne pas l'avoir été.

Je préfère enfin avoir grandi dans le ventre de ma mère en des mois où l'avortement était encore considéré comme un crime, qu'en une époque, la nôtre, où ce qui suscite un tollé est de dire à la télévision que « supprimer la vie est un crime », comme l'a fait récemment le père Stalla-Bourdillon, aumônier de l'Assemblée nationale.

Et pourquoi pas « Santo subito » tant qu'on y est ? Les louanges tressées à Simone Veil m'attristent. La minute de silence observée par le Parlement réuni en Congrès, sans que nulle voix ne s'élève pour s'en indigner, me donne toute la mesure de notre décadence. L'idée de la voir entrer au Panthéon, qui n'est certes pas exempt d'assassins, me révolte. Un peu plus, et on entendait s'élever, au bénéfice de Simone Veil, ce cri que l'on a entendu aux obsèques de Jean Paul II : « Santo subito ! »

On n'a plus le droit d'administrer une fessée à son enfant, encore moins une tarte. Il est mal vu de le contraindre à quoi que ce soit. Il est interdit aux instituteurs du primaire de donner à leurs élèves des devoirs à faire à la maison. Il est recommandé de ne pas se faire prendre si on fait travailler sa marmaille à la ferme, parce que ça fait toujours deux petits bras en plus et avec tout le travail qu'il y a, ce n'est pas de trop. Mais tuer son bébé, c'est légal. Si chercher à comprendre, c'est commencer à désobéir, alors je suis partisan de la désobéissance civile.

« Le plus grand destructeur de la paix, aujourd'hui, avait déclaré Mère Teresa à Oslo lors de la remise de son prix Nobel de la paix, en 1979, est le crime commis contre l'innocent enfant à naître. Si une mère peut tuer son propre enfant, dans son propre sein, qu'est-ce qui nous empêche, à vous et à moi, de nous entretenir les uns les autres ? »

Je n'ai jamais trouvé la dame qui est entrée dans cette clinique du XVe arrondissement et en est ressortie sans moi, qu'elle avait porté durant neuf mois et dont elle a fait don, sachant – espérant ? – que je serais bien traité. Je n'ai pas perdu espoir de la rencontrer, même si c'est furtivement, en cachette. **J'ai un mot à lui dire, au moins un : merci".**